

5^{èmes} RENCONTRES PARLEMENTAIRES

sur la société de l'information et l'internet

Organisées et présidées par

Patrick BLOCHE
Député de Paris

Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher

André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'internet, les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique

Pour une politique de l'internet

JEUDI 2 DÉCEMBRE
2004



Sous le haut patronage de

Nicolas SARKOZY
Ministre d'État, ministre
de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie

En présence de

Jean-Louis DEBRÉ
Président de l'Assemblée
nationale

Renaud DUTREIL
Ministre de la Fonction
publique et de la Réforme
de l'État

*5^{èmes} Rencontres parlementaires sur la Société
de l'information et l'internet*

« Pour une politique de l'internet »

Organisées et présidées par

Patrick BLOCHE

Député de Paris

Patrice MARTIN-LALANDE

Député de Loir-et-Cher

André SANTINI

Député des Hauts-de-Seine

Co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'internet, les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique

Jeudi 2 décembre 2004

Synthèse des travaux

Ouverture des Rencontres parlementaires

Jean-Louis DEBRE
Président de l'Assemblée nationale

Je remercie Patrick Bloche, André Santini et surtout Patrice Martin-Lalande. Le groupe d'études qu'ils ont créé a une véritable influence. Il fournit avec talent un travail d'expertise utile, tout au long de l'année.

Je les remercie d'être à l'initiative de ces rencontres parlementaires de très haut niveau, complexes et ô combien d'actualité.

La disparité territoriale reste, hélas, criante. Au 15 juin 2004, près de 20 000 communes avaient totalement ou partiellement accès à des connexions permanentes à internet. Certes, cela représente 50 millions de français, soit 83 % de la population. Mais nous sommes loin des 36 000 communes que compte notre pays. La disparité territoriale est encore forte.

A quand le haut débit ? Tel sera le sujet de votre première session de travail, qui pose la question de l'aménagement numérique du territoire. Il s'agit de définir des partenariats clairs et lisibles entre l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé ; il s'agit, en outre, de définir le rôle de l'opérateur historique et de tracer de nouvelles perspectives.

Les lois pour l'économie numérique à l'épreuve du terrain seront traitées au cours de votre deuxième session. Seront notamment abordées les avancées incontestables du numérique, aussi bien en France qu'à l'étranger. Il conviendra de dresser un premier bilan et de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour aboutir à une concurrence équitable et une véritable offre de contenu. Se posera, en outre, la question de la régulation.

Le Parlement a définitivement adopté la loi pour la confiance dans l'économie numérique, au mois de juin dernier. Dans notre esprit, il s'agit, sur le plan législatif, d'une première étape du programme réseaux 2007, pour développer la société de l'information. Cette législation vise à renforcer la confiance, à conforter la liberté de la communication publique en ligne, à mieux sécuriser les échanges et à amplifier les moyens de lutte contre la cyber criminalité.

Le commerce électronique augmente de plus de 25 % par an. C'est donc un véritable défi. Nous sommes tous impatients d'entendre votre avis sur cette loi qui vise à renforcer le dynamisme numérique dans notre pays. Mais il serait totalement vain, voire paradoxal, de nous limiter à la France. C'est donc tout naturellement que votre troisième session portera sur l'international. Allons-nous vers une politique numérique européenne ? Il me semble qu'une telle politique est hautement souhaitable. Pour autant, une régulation est-elle possible ? Comment mettre en œuvre une politique volontariste en la matière ? Le chantier, à l'échelle européenne, est très vaste.

Je ne doute pas que nombre d'entre vous ne manqueront pas de suggérer de nouvelles dispositions législatives dans un domaine qui évolue très vite – et la loi doit, elle aussi, évoluer.

Je suis frappé par l'étendue de vos travaux, qui dureront toute la journée. Permettez-moi de vous encourager à n'élucider aucune des questions, au cours de vos échanges. Nous autres parlementaires devons tenter d'aller au-devant d'un certain nombre d'évolutions. Plus de 5 millions de nos concitoyens sont abonnés au haut débit. Ils étaient 500 000 voilà encore deux ans. Longtemps

montrée du doigt comme le mauvais élève européen, la France a dépassé l'Allemagne et le Royaume-Uni en termes de pénétration du haut débit.

La nouvelle loi permet aux collectivités territoriales de devenir des opérateurs de télécommunications. L'offre de service sur les réseaux à haut débit s'est considérablement enrichie avec, notamment, l'arrivée de la télévision et de la téléphonie sur internet. Pour autant, le tableau est loin d'être satisfaisant – d'où les multiples actions des pouvoirs publics pour réduire la « fracture numérique ». Ce terme de fracture est mal choisi, même s'il est devenu l'expression consacrée. Il permet de prendre conscience des dimensions géographiques et sociales de l'internet, qui doit profiter à tous.

Offrir le haut débit à toutes les communes de France et à un prix raisonnable d'ici 2007 doit être notre objectif commun.

Regardons aussi ce qui se passe ailleurs : Internet est un formidable outil d'éducation, d'apprentissage et de promotion sociale. Apprentissage de la diversité, de la préservation culturelle, de la préservation linguistique. Internet permet des transferts de compétences, il crée de nouveaux échanges et, de ce fait, de nouvelles richesses. Ces richesses, il nous faut mieux les partager – en France et sur l'ensemble de la planète.

Le rôle de l'Internet est essentiel pour tenter de réduire le décalage entre les hommes des différents pays. Je salue à cet égard la récente signature, le 17 novembre dernier, d'un accord de coopération entre l'Unesco et la société Microsoft en vue de réduire la fracture numérique entre les pays développés et ceux en développement. J'approuve totalement les propos du directeur général de l'Unesco quand il déclare que nous avons plus de chance d'accélérer le développement social et économique si nous travaillons ensemble. La fracture numérique peut être un élément important d'affrontement entre les pays. Nous devons en avoir pleinement conscience.

Utilisons l'outil numérique pour favoriser le développement socio-économique. Voilà une terre encore en friches. A nous d'en exploiter tout le potentiel, pour en tirer les richesses et combattre les injustices.

Je vous remercie.

Session 1

A quand le haut débit pour tous ?

André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Je vous remercie, Président, de nous avoir prêté vos locaux. Je vous remercie, en outre, d'avoir accepté d'ouvrir nos travaux et de nous honorer de votre présence. Il est bon que le président de l'Assemblée, maire de surcroît, s'intéresse au phénomène internet. La banalisation de ce phénomène est son plus beau succès. En 1995, internet était encore largement inconnu.

J'invite les différents intervenants de cette première session de travail à me rejoindre à la tribune. Nous aborderons un sujet qui suscite depuis plusieurs années un débat passionné. Comment offrir des hauts débits à tous les Français ? Quels rôles peuvent et doivent jouer les collectivités territoriales et l'opérateur historique ? Quelles nouvelles perspectives pouvons-nous offrir aux structures alternatives ?

L'accès à internet est essentiel, nous en sommes tous convaincus. La loi sur l'économie numérique a donné aux collectivités locales une grande liberté d'action en la matière. Mais je reste personnellement sceptique.

Vouloir du haut débit, c'est bien. Mais de quel haut débit parlons-nous : le haut débit classique, l'ADSL, le dégroupage ? Je suis persuadé que nous ne réduirons pas la fracture numérique en galopant en permanence derrière le développement numérique. La stratégie territoriale devrait, à mon sens, donner la priorité aux contenus.

Dans ma commune, nous avons ouvert trois points d'accès au WiFi dans des bâtiments municipaux, au mois de mars 2003. Nous avons appris peu après qu'Issy-les-Moulineaux comptait, au total, près de 500 *hot spots* ! Mais toutes les communes ne sont pas dans la même situation – pas même les autres communes limitrophes de la capitale. De nombreuses communes n'ont même pas de site internet. Pourquoi ? Il nous revient pourtant de montrer l'exemple.

Pourquoi doit-on considérer comme plus important de raccorder tous les villages de France au haut débit plutôt qu'au tout-à-l'égout ?

Ce matin, nous écouterons et nous questionnerons différentes personnalités, sous l'œil attentif de Gabrielle Gauthey, membre du collège de l'ART. Chaque personnalité sera invitée à faire part de son point de vue. J'inviterai alors Emile Blessig, Thierry Carcenac et Alain Joyandet à leur poser des questions. Enfin, le ministre Renaud Dutreil clôturera notre matinée.

Exposés des personnalités auditionnées

Personnalités auditionnées

Serge BERGAMELLI, responsable du Département équipement numérique des territoires, Caisse des dépôts et consignations

Bernard COTTIN, président-directeur général, NUMERICABLE

Emmanuel FOREST, directeur général adjoint, Bouygues Télécom

Daniel KAPLAN, délégué général, Fondation pour l'internet nouvelle génération

Richard LALANDE, président, AFORS TELECOM

Didier LOMBARD, directeur général adjoint, France Télécom

Roger MEZIN, vice-président d'Amiens métropole, premier adjoint au maire d'Amiens chargé des NTIC

Hervé SORRE, Senior Vice-President Sales & Marketing, Satlynx

Avec la participation de

Emile BLESSIG, député du Bas-Rhin, président de la Délégation de l'Assemblée nationale à l'aménagement et au développement durable du territoire

Thierry CARCENAC, député du Tarn, président de la Commission NTIC de l'ADF

Alain JOYANDET, député de la Haute-Saône, rapporteur spécial du budget Poste et télécommunications

Grand témoin

Gabrielle GAUTHEY, membre du collège de l'ART

Daniel KAPLAN, délégué général, Fondation pour l'internet nouvelle génération

Vous avez déjà tout dit ! L'objectif du haut débit pour tous est, pour moi, profondément ambigu.

D'abord parce que le haut débit est et restera une cible mouvante, une cible que l'on n'atteint jamais. Les hauts débits servent à partager les liaisons entre un grand nombre de personnes et de machines. Or, nous le savons, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Rapidement, la question se posera en termes de mobilité en même temps que de haut débit.

Ensuite, quoi que l'on puisse dire en bien ou en mal de la façon dont France Telecom a agi, on ne peut plus raisonner comme si rien n'avait été fait en matière de développement de l'ADSL. La question posée aux territoires est devenue une question stratégique. Pourquoi et pour qui, avec quelles priorités, faut-il aller plus loin que ce que le marché – éventuellement aidé – peut nous fournir ?

Une autre question se pose aux territoires : comment faire pour que le haut débit, quand les réseaux existent, soit vraiment accessible à tous ? En relatif, dans toute l'Europe, l'écart des degrés et des intensités d'usage n'a pas baissé depuis 1997. Il aurait même tendance à remonter depuis 2002, notamment en raison de l'évolution constante des technologies. Le risque existe de se concentrer à nouveau sur les villes et d'oublier les campagnes. De fait, la question du haut débit et de l'usage des technologies est avant tout posée aux villes. Elle s'inscrit pleinement dans l'urbain.

A cet égard, si l'action récemment engagée sur les usages est positive, elle ne lève pas l'ambiguïté qui pèse sur la légitimité de l'action publique. Il est rare que les politiques publiques puissent stimuler les usages privés. Par ailleurs, les réels usages se développent très vite et ne sont pas ceux dont on parle en réunion publique ou que l'on a véritablement envie de stimuler. Dès lors, les nouvelles questions posées aux territoires incitent à s'adresser à soi-même plutôt qu'à se tourner vers l'autre : je suis un fournisseur de services, je développe des NTIC, à l'instar d'une entreprise.

Enfin, demandons-nous ce qui ne se développera pas si l'on n'agit pas. Demandons-nous quels sont les projets que nous pouvons soutenir, quels sont les espaces d'opportunité que nous pouvons créer. Tout ne viendra pas des opérateurs finaux.

Thierry CARCENAC

Je suis dans un département qui compte 350 000 habitants, le Tarn. Je suis aussi citoyen et chef d'entreprise. Je vois de nombreuses publicités pour l'ADSL : comment puis-je faire pour y avoir accès ?

Par ailleurs, qu'est-ce que le haut débit pour vous ?

Daniel KAPLAN

Le fait qu'il n'existe pas de haut débit dans toute une série peu dense est et reste inacceptable. Mais l'on ne peut pas résumer la politique du haut débit à cette question-là. Je ne saurais vous dire comment faire pour avoir accès au haut débit, n'étant pas opérateur. Mais je puis vous dire que cette question se posera encore dans dix ans – de même que la question sur ce qu'est le haut débit. La seule réponse que je puisse vous apporter est la suivante : le haut débit est le débit suffisant pour permettre l'usage dont j'ai besoin à un instant précis et dans un contexte précis sans être bloqué par la technique. Je le disais, il s'agit bien d'une cible mouvante.

Alain JOYANDET

Il est rare qu'une politique publique génère un usage, avez-vous affirmé. Je voudrais m'inscrire en faux. Lorsqu'une collectivité locale décide d'équiper toutes ses écoles de salles dédiées à internet, elle génère nécessairement des usages. Comment faire pour assurer une continuité dans l'utilisation après l'école ? Telle est la question.

Selon vous, quel rôle doit jouer la puissance publique pour que la France et les Français entrent plus rapidement dans la société de l'information ? A quoi servons-nous, en tant que politiques ?

Daniel KAPLAN

Vous posez la bonne question !

Sur l'exemple que vous avez cité, vous n'avez pas généré les usages, mais vous les avez libérés. C'est en cela que je parlais d'espaces d'opportunité. Cela témoigne de la nécessité de l'action publique. Il s'agit donc de se poser la question des leviers d'actions. J'identifie quatre domaines d'action pour l'action publique : la R&D, voire la politique industrielle, les services, les

infrastructures et, enfin, le développement des réseaux. Les collectivités les plus petites sont, à mon avis, l'un des vecteurs les plus puissants du développement numérique.

André SANTINI

Je vous remercie. Passons sans plus tarder à la personnalité suivante.

Serge BERGAMELLI, responsable du Département équipement numérique des territoires, Caisse des dépôts et consignations

Pour nous, les politiques d'aménagement numérique ne sont pas uniquement des politiques de télécommunication.

Je suis surpris, je l'avoue, de la réponse de Daniel Kaplan. Le premier mandat de la Caisse des dépôts et consignations a été d'accompagner l'appropriation des technologies via l'ouverture d'espaces publics. Il peut bien y avoir une politique publique qui se préoccupe d'accompagner les usages et de favoriser leur développement. Pour moi, la politique d'accès public reste d'actualité. Par ailleurs, offrir des environnements numériques de travail ou des bureaux virtuels pour les élèves consiste bien en une politique publique. La question de la dématérialisation intéresse également, et de très près, les politiques publiques. Nous voyons donc qu'il existe des politiques publiques structurantes – même s'il va de soi que le sujet de l'internet n'intéresse pas uniquement l'Etat.

Les acteurs nationaux ne sont pas tous au même degré de préparation de leur politique numérique. Il existe des disparités, pour ne pas dire des fractures. Aujourd'hui, cette distorsion territoriale est cartographiée. J'ajoute que les régions n'ont pas encore trouvé leur rôle de chef de file.

L'accent est mis sur les projets de technologies alternatives. Mais mieux vaudrait se poser la question de l'échelon structurant. Le principal enjeu est l'articulation de la collecte de l'information et de sa desserte. J'insiste, la politique d'infrastructures n'est qu'un élément de la politique numérique.

L'on observe que la quasi-totalité des acteurs a retenu des montages en gestion déléguée, cherchant à mobiliser les fonds publics pour avoir un effet de levier.

Enfin, vous avez à agir sur la commande publique. C'est un véritable champ d'action. Mais vous avez aussi à vous préoccuper de l'attractivité des entreprises et du résidentiel. Vous devez maîtriser cette combinaison des trois secteurs. Réfléchissons à la maîtrise d'ouvrage avant de nous précipiter sur la solution à offrir.

Laissons les acteurs privés faire leur travail et aller au plus loin de leur développement. Mais soyons convaincus de la politique publique préalable à mettre en œuvre, quelles que soient les sensibilités en présence.

André SANTINI

J'ai été le premier à dématérialiser les appels d'offre. Ce système fonctionne très bien, mais il n'est pas encore parfaitement entré dans les mœurs. Le plus souvent, les entreprises se contentent de télécharger l'appel d'offre. Pour le reste, elles suivent encore les méthodes traditionnelles.

Alain JOYANDET

Dans certains territoires, voire dans certaines parties de ville, nous rencontrons de réelles difficultés à donner accès à tous au numérique. Du fait d'un certain libéralisme, toutes les technologies se retrouvent additionnées et empilées dans les mêmes zones. Dans les autres zones, il n'y a rien et il y a fort à parier qu'il n'y aura toujours rien. Quelle est la marge de manœuvre des collectivités locales, dans ce contexte ? Comment faire pour que les collectivités publiques ne commettent pas d'erreurs dans leurs investissements et puissent mettre en œuvre leur action publique en complément de celle des entreprises privées ?

Je souhaite, pour finir, saluer la Caisse des dépôts et consignations, qui est une administration dynamique et aidante.

Serge BERGAMELLI

Votre première question fait l'objet de débats réguliers entre nous. Les collectivités locales ne sont pas des opérateurs de services. Ce n'est pas leur métier. Par ailleurs, l'aménagement du territoire doit être articulé avec l'organisation de la concurrence. A défaut, il sera demandé aux collectivités de continuer à payer là où il n'y a pas de rentabilité, c'est-à-dire là où l'opérateur ne fait pas son travail.

L'action publique doit se préoccuper de couverture et d'accès diversifié sur son territoire. Ce faisant, elle doit agir en amont et conduire une action structurante. Vous avez besoin d'échelons de cohérence, destinés à faire faire au privé son cœur de métier. En effet, l'action publique n'a pas pour objet de se substituer au chaînon manquant, mais à ramener le privé sur son cœur de métier.

Thierry CARCENAC

Les élus pensent avant tout à leur compétitivité et à l'attractivité du territoire pour faire venir de nouveaux acteurs. Or ces acteurs existent déjà chez nous, le plus souvent. Par ailleurs, on attend souvent des collectivités publiques une réponse lorsque le marché ne répond pas.

Pourquoi avançons-nous si lentement ?

Serge BERGAMELLI

Je ne souhaite pas que notre débat reste centré sur les infrastructures. Vous avez fait partie des pionniers. Puis douze autres acteurs vous ont suivi. Pour autant, la situation n'évolue pas. De fait, lorsque vous arrivez dans un domaine qui n'est pas votre cœur de métier, vous avez tout intérêt à ne pas aller trop vite. Or internet et les télécommunications ne sont pas le cœur de métier des collectivités locales – et ils n'ont pas à l'être. Sans compter que le dialogue avec les différents acteurs requiert du temps, de même que le fait de s'entourer de compétences.

Il convient, en outre, de s'interroger en permanence sur les éventuelles modifications à apporter à ses choix initiaux. Cette démarche prend, elle aussi, du temps.

Enfin, il faut savoir prendre le temps pour faire, mais aussi pour ne pas faire. Agir trop rapidement pourrait, en effet, être véritablement dangereux.

André SANTINI

Je vous remercie.

Roger MEZIN, vice-président d'Amiens métropole, premier adjoint au maire d'Amiens chargé des NTIC

Je partage à 90 % les propos de mon collègue. Mon intervention sera donc brève !

Ce qui nous coûtera le plus cher, à nous collectivités, ce seront les terminaux. Je vois mal la façon dont nous devons agir en la matière. Peut-être nous faudra-t-il réinventer des bibliothèques, pour prêter des ordinateurs ?

J'en viens au point sur lequel je ne suis pas d'accord avec les deux précédents intervenants auditionnés. Je travaille depuis huit ans dans le secteur des NTIC. Contrairement à ce que l'on nous dit, faire des infrastructures n'est pas nécessairement coûteux et peut même rapporter. Le génie civil, et non pas les infrastructures, coûte cher.

Par nécessité, nous devons mutualiser les infrastructures – sans compter que la loi nous y oblige.

Dans la Somme, nous avons décidé que s'il devait y avoir DSP, ce serait une DSP d'affermage. Nous avons d'ailleurs décidé de créer d'emblée un syndicat mixte, pour traiter dans le même temps les terminaux, les infrastructures et les services. Si nous mutualisons la rentabilité des villes et celle de la campagne, tout ira mieux.

Par ailleurs, au lieu de faire payer de la distance, je propose aux opérateurs de payer du volume. Cela change tout : l'économie du projet se fait sur le volume et la durée. En revanche, si l'on vend un réseau, on perd tout le volume à venir. Dans le système que je propose, l'opérateur ne loue rien et ne paie rien. Il paie l'occupation du réseau une fois seulement qu'il a perçu les droits des utilisateurs.

J'ajoute que, grâce à notre stratégie de groupement de commandes, le réseau que nous avons payé pour le téléphone, à Amiens, a été entièrement rentabilisé en deux ans.

Vous le voyez, non seulement faire des réseaux peut ne rien coûter, mais peut en outre rapporter gros !

Thierry CARCENAC

Pouvez-vous revenir sur le mode de gestion que vous avez choisi ? S'agit-il d'une régie intéressée ?

Roger MEZIN

Non. Nous nous orientons vers des contrats d'exploitation, d'une durée de trois ans.

Emile BLESSIG

En tant que président de pays, je me heurte à d'importantes difficultés pour trouver une organisation qui me permette de savoir quel est le rôle de chaque acteur et d'assurer une cohérence

entre les différents acteurs en matière de collecte. La pluralité d'acteurs et d'opérateurs rend les choses infiniment difficiles en milieu rural, sachant qu'il n'existe pas de marché qui génère spontanément l'offre, par définition.

Il existe, à mon sens, un problème majeur d'aménagement du territoire dans notre pays. S'ajoute à cela qu'il est très difficile de trouver des professionnels. Nous nous heurtons à un déficit en ingénierie humaine.

Par ailleurs, qu'est-ce que le haut débit, aujourd'hui mais aussi demain ? Le haut débit, pour qui ?

Enfin, avec le dossier médical personnel qui verra le jour demain, que se passera-t-il dans les territoires ruraux si un médecin ne peut pas se connecter à internet ? Comment pourrions-nous remplacer les médecins ?

Nous avons un grand besoin de clarification.

Roger MEZIN

Les questions que vous posez relèvent du ministère de Gilles de Robien. Les plans d'urbanisme ne prennent pas du tout en compte les réseaux. Est-ce normal quand on sait le caractère structurant de ces derniers ?

Il est demandé aux collectivités de faire des schémas de cohérence territoriale et de mettre des syndicalismes de pays en place. C'est, en effet, le seul moyen de mêler la ville (où le système est rentable) et le rural (où il ne l'est pas).

Je pense que le plan d'occupation des sous-sols doit être inventé d'urgence, dans notre pays. Ignorer le plan d'occupation des réseaux empêche de les développer. Le SIG, pour l'heure, concerne uniquement les sursols.

André SANTINI

Je vous remercie.

Richard LALANDE, président, AFORS TELECOM

Après des interventions aussi brillantes, je me garderai bien de me prononcer sur les meilleurs services qui doivent être offerts à nos concitoyens !

Le haut débit et ses applications ne peuvent se développer que dans un environnement pluriel et concurrentiel. L'histoire récente nous l'a encore montré. En matière d'aménagement du territoire, il faut absolument éviter la fracture numérique. Dans ce contexte, les collectivités locales doivent avoir comme objectif prioritaire de réduire le coût d'accès aux zones, aux établissements et aux répartiteurs éloignés. Il s'agit de permettre à nos concitoyens de bénéficier d'une offre plurielle et de choisir eux-mêmes, *in fine*, leurs services.

Le réseau doit être ouvert de manière transparente et mutualisée à tous les acteurs. En un mot, il doit être mutualisé. Sans doute faudrait-il, vous l'avez dit, établir des tarifications indépendantes des distances.

Par ailleurs, il s'agit d'éviter tout risque de distorsion du marché. Les collectivités locales doivent introduire des garde-fous dans leurs contrats et leur action, pour éviter de créer un monopole local, de concurrencer les acteurs déjà présents dans les zones denses, mais aussi de voir se développer des pratiques de dumping ou de renforcer le monopole de France Telecom.

Nous avons besoin d'un vaste cadre de régulation. Sa mise en place est en cours, mais elle est fort complexe. Quoi qu'il en soit, elle devra se faire avec le plus grand pragmatisme.

Thierry CARCENAC

J'ai le sentiment qu'il existe avant tout une concurrence entre l'opérateur historique et les autres.

Richard LALANDE

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je considère que le développement des services ne pourra se faire que par une pluralité de l'offre, sachant que la gestion du réseau local dont nous avons besoin pour atteindre nos clients a été dévolue à France Telecom. Nous demandons que chacun des acteurs soit sur un véritable pied d'égalité. Au final, la concurrence doit être bénéfique à l'utilisateur, au client.

Paul SORIANO (de la salle)

Vous avez évoqué la fracture sociale et la fracture territoriale, mais vous n'avez rien dit de la fracture entre les hommes et les femmes – fracture criante lorsque l'on voit la composition de la tribune de ce matin. Ne pensez-vous que modem ou haut débit, internet est décidément le propre de l'homme au sens étroit du terme ?

Daniel KAPLAN

Nous sommes dans un cas-type de banalisation de l'Internet : la proportion de femmes au sein de la population des internautes est la même qu'au sein de la population française.

Les facteurs principaux d'écart sont l'éducation, mais aussi le niveau d'emploi, le niveau de revenus et l'âge – aux extrêmes. Le sexe n'en est pas un.

André SANTINI

Je vous propose de poursuivre l'audition des personnalités.

Didier LOMBARD, directeur général adjoint, France Télécom

Mes collègues ont pratiquement tout dit. Le principal problème, aujourd'hui, est celui des services : rien ne sert d'avoir des tuyaux s'il n'y a rien au bout.

Il y a encore peu de temps, l'internet était considéré comme réservé aux professionnels. C'est l'une des raisons pour lesquelles la couverture a d'abord concerné les zones urbaines. Puis il s'est agi

d'engager une couverture totale du territoire pour un accès de tous au haut débit sinon un service numérique universel.

A la fin de l'année 2005, 95 % de la population sera connectée à l'ADSL. La France est en tête de l'Europe pour le nombre de clients ADSL (ceux de France Telecom, ceux de nos concurrents et ceux des réseaux câblés à haut débit).

Après nous être occupés des réseaux, nous devons nous occuper des services. Nous devons le faire avec des partenaires. Plusieurs expérimentations sont ainsi en cours, en partenariat avec des collectivités locales. Il existe, en outre, de grands projets nationaux, avec l'agence de développement de l'administration électronique ou le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, par exemple.

En bref, nous faisons notre métier : nous mettons en place des réseaux et nous nous occupons des services. S'il y a pléthore de services, la France sera un pays moderne.

Emile BLESSIG

La principale difficulté réside, à mon sens, dans la pluralité des supports. Comment les collectivités locales peuvent-elles arbitrer entre les différents supports – sachant qu'il est souvent besoin d'une conjonction de supports ?

Didier LOMBARD

A mon sens, l'échelle pertinente en la matière se situe au-dessus des petites collectivités locales.

Le WiMax fait rêver tout le monde, aujourd'hui. Le jour où il fonctionnera parfaitement et où tout le monde y aura accès, ce sera merveilleux. Pour autant, le risque sera grand de saturer le débit. Vous l'aurez compris, chaque situation nécessite un arbitrage technique – à une échelle plus vaste que celle d'une petite collectivité.

Olivier BERGER (de la salle)

Je suis enchanté d'apprendre que 96 % des gens seront couverts à la fin de l'année 2005. Mais quand pourrons-nous nous passer d'un abonnement téléphonique à France Telecom pour accéder à internet ?

Didier LOMBARD

Jamais, au sens où vous devrez toujours payer l'accès, c'est-à-dire le prix et l'entretien du réseau. Les biens gratuits n'existent pas.

Richard LALANDE

Je suis d'accord !

Bernard COTTIN, président-directeur général, NUMERICABLE

Je le suis moins, pour ma part. En effet, dans quelques mois, vous pourrez vous passer de l'abonnement à France Telecom pour téléphoner et accéder à l'internet si vous êtes câblés.

Hervé SORRE, Senior Vice-President Sales & Marketing, Satlynx

La France, je dois bien le dire, n'est qu'un élément de notre stratégie.

Les satellites existent de longue date. Il s'agit d'une technologie tout à fait éprouvée, efficace, concrète et disponible et que je n'aime pas voir qualifiée d'alternative.

La technologie la plus déployée en France et en Europe, en termes de haut débit, est l'ADSL. Le satellite constitue une technologie complémentaire et non alternative, je le répète.

Des mesures ont été prises en Europe pour supporter le haut débit pour tous. Le satellite est l'une des composantes de cette politique. En France, par exemple, le coût des licences a été réduit et la loi de finances 2004 a mis en place un amortissement accéléré pour les terminaux satellites. Les sociétés qui offrent des services de haut débit par satellite sont de très petites structures, avec un ancrage régional et local.

Je regrette que la loi de finances soit restée sans impact sur le développement des abonnements aux solutions satellites par les entreprises. Il est temps de mieux faire connaître la disponibilité de telles solutions, d'allouer un véritable budget de soutien au CNES sur le thème du haut débit par satellite, mais aussi de prendre des mesures de subvention immédiate de l'investissement dans des terminaux satellites ciblant des zones de précarité économique ou numérique.

Le marché doit savoir qu'il existe une offre de haut débit par satellite.

Pour finir, je tiens à dire que la surenchère qui existe sur le haut débit pour les usagers des villes est une campagne de marketing très forte et sans doute pertinente, mais qui s'avère très déstabilisante pour les zones périurbaines et rurales. Pour certains, le haut débit nuit sans doute à moins de débit pour tous.

Thierry CARCENAC

Les services par satellite sont très intéressants pour un certain type de personnes, mais pas pour tous. Se pose ainsi la question de la péréquation au niveau national, de la part de l'Etat.

De la salle

J'appartiens à la société Bull. Il existe un foisonnement d'objectifs légitimes, ainsi qu'un foisonnement de technologies et de besoins de développement. Quand une vision à moyen terme pourra-t-elle être exprimée par les pouvoirs publics ?

André SANTINI

Je pense que nous sommes en pleine fusion et qu'il n'est d'ailleurs pas mauvais d'observer des expériences contradictoires.

Bernard COTTIN

Le câble a coûté cher. Pourtant, il reste une sorte de mal-aimé du haut débit. Aucun des intervenants qui se sont exprimé jusqu'ici ne l'a d'ailleurs cité. Quoi qu'il en soit, nos réseaux sont désormais dans une situation de rentabilité. Mais ils vont passer dans d'autres mains. C'est dommage, au moment où le câble pourrait jouer pleinement son rôle de concurrent de l'opérateur historique.

Le câble a de véritables capacités techniques, bien plus élevées et puissantes que celles de l'ADSL. Il permet un débit de 3 gigabits, ce qui est bien supérieur aux débits vantés par les publicités. Nous avons d'ailleurs décidé de transformer toutes nos offres 8 mégabits en offres 20 mégabits. Nous l'annoncerons aujourd'hui.

Par ailleurs, la législation a évolué, notamment grâce aux directives européennes. Grâce à elle, le câble se restructure. Il acquerra son propre réseau. Des fusions permettront, en outre, à deux grands opérateurs de voir le jour. Enfin, le câble aidera à renforcer la concurrence là où il se trouve, sans compter qu'il disposera bientôt des infrastructures de collecte qui sont mises en place dans les collectivités.

Le câble jouera un véritable rôle de concurrent pérenne de l'opérateur historique, à l'avenir. J'insiste sur ce caractère pérenne, solide.

André SANTINI

Je vous remercie de votre optimisme pour le câble. La parole est à la salle.

Hélène TESTUD (de la salle)

Quels sont les comparatifs de coûts d'investissement entre le câble et l'ADSL ?

Bernard COTTIN

Le câble a coûté 54 milliards de francs. L'infrastructure existante est amortie. Il n'est pas exclu qu'elle puisse s'étendre un jour.

André SANTINI

S'il n'y a pas d'autres questions, passons à la dernière audition.

Emmanuel FOREST, directeur général adjoint, Bouygues Télécom

Nous l'avons vu, il existe tout un panorama de technologies en matière de haut débit : ADSL, câble, WiFi, WiMax, HSDPA, UMTS et Edge.

Je vous informe que nous lancerons l'Edge au troisième trimestre 2005. Cette technologie offrira une grande mobilité, avec une couverture globale. Le WiMax, lui, devrait permettre un véritable nomadisme d'ici un à trois ans. Il sera le successeur du WiFi et permettra également de faire de la voix sur IP.

Le problème, pour un opérateur privé, est de faire le choix entre ces technologies – et de le faire au bon moment. Il s'agit, en outre, de disposer d'un même niveau de services.

En termes d'aménagement du territoire, cette fois, la question est la suivante : est-il bien raisonnable d'imaginer que la couverture d'un territoire comme celui de la France doit se faire en tout lieu par le biais de la concurrence ? Si la concurrence permet à coup sûr d'obtenir une situation optimale dans les zones denses, il ne devrait pas en être de même dans les zones de faible densité.

André SANTINI

Je vous remercie.

David BARBE (de la salle)

Monsieur Lombard, pourquoi France Telecom entretient-il une telle confusion des genres entre l'ADSL et le haut débit ? L'ADSL est une simple technologie de communication. Elle n'est en aucun cas synonyme de haut débit.

Bernard COTTIN

Prenez le câble !

Didier LOMBARD

Il existe, en effet, plusieurs hauts débits. Les débits que nous offrons sont des débits garantis.

David BARBE (de la salle)

Ce n'est pas vrai !

André SANTINI

Il est temps maintenant d'entendre Gabrielle Gauthey.

Gabrielle GAUTHEY, membre du collège de l'ART

Il ne sera pas aisé de résumer en dix minutes toutes les interventions que nous venons d'entendre ! J'essaierai toutefois de le faire, en tirant parti de la consultation publique que nous avons engagée.

Depuis deux ans, la situation du haut débit a beaucoup évolué en France et la question de l'action publique locale se pose dans de nouveaux termes. Notre pays a fait un grand bond en avant, grâce à plusieurs facteurs.

Je citerai d'abord l'effort important de reconquête du territoire par France Telecom. Le besoin de haut débit existe. Celui d'infrastructures et d'investissements est tout aussi important. Le deuxième facteur d'explosion du marché est la concurrence. C'est elle qui a permis à la France de rattraper son retard. Le marché va vite, en termes de couverture, d'évolution des offres et des débits.

Cela a été dit ce matin, la notion de haut débit recouvre plusieurs réalités. Les zones blanches ont vocation à rapidement disparaître. Dans les zones grises, qui représentent encore 40 à 45 % de la population, les prix et les offres ne sont pas les mêmes. La consultation que nous avons menée sur le L14-25-1 a mis en lumière plusieurs lignes de force. Tous reconnaissent la légitimité de l'action des collectivités locales, qui se sont pleinement approprié le sujet de l'internet. Il est important de noter, à cet égard, que la Commission reconnaît la compétence à agir des collectivités locales au nom du pluralisme mais aussi de la cohérence de l'offre.

Le L14-25-1 oriente l'action des collectivités vers une action d'opérateurs de gros, ou opérateurs d'opérateurs. Dans tous les cas de figure, la collectivité doit avoir en tête qu'elle subventionne des infrastructures et qu'il est indispensable qu'elle se donne les moyens de garantir ce financement dans le temps.

Il y a pléthore d'infrastructures. Mais il apparaît qu'il existe toujours un chaînon manquant dans la collecte intermédiaire. Dans ce domaine, l'action des collectivités locales peut également être structurante sur le marché local – *via*, je le disais, les offres de gros. La ligne d'avenir réside d'ailleurs dans l'offre de gros pour les services.

J'ajoute que la mise en place d'infrastructures servira toutes les technologies.

Pour finir, je tiens à affirmer que l'ART n'a ni la mission, ni la vocation, ni les moyens de contrôler les collectivités locales. Elle vise simplement à clarifier le paysage, en dialoguant avec les collectivités et les opérateurs qui le souhaitent.

Patrice MARTIN-LALANDE

J'ai été à l'origine du texte assouplissant les conditions d'intervention des collectivités. A cet égard, je souhaite insister sur deux points. Tout d'abord, on ne peut pas sortir de la logique suivante : ou il existe un service universel, ou bien, si tel n'est pas le cas, on laisse la possibilité aux collectivités d'intervenir. Il ne peut pas y avoir ni l'un, ni l'autre. Ensuite, le texte du 14-25 prévoit bien qu'il existe plusieurs niveaux de collectivités. Une petite commune n'est pas tenue d'agir seule, bien au contraire.

Nous avons besoin du concours des différents niveaux de solidarité, à l'échelle nationale mais aussi européenne.

Clôture des travaux de la matinée

Renaud DUTREIL

Ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État

Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs, je suis très heureux d'avoir répondu à votre invitation. Le ministre d'Etat que je suis est particulièrement concerné par les sujets dont vous avez débattu. L'Etat est, d'ailleurs, tout entier concerné par le développement des nouvelles technologies. Il ne peut pas rester à l'écart de cette évolution.

Nous sommes conscients des difficultés du changement, dans notre pays en particulier. Pour autant, il est à noter que l'administration électronique est une réforme heureuse. Elle fait, en effet, trois gagnants : le contribuable, les fonctionnaires et le pays.

Nos concitoyens, les usagers, reprochent souvent à l'Etat d'être lent alors que notre société est de plus en plus rapide. Il ne faut d'ailleurs plus être rapide, mais très rapide. Les usagers attendent, en outre, une relation personnalisée, mais aussi une plus grande fiabilité. Or l'administration électronique permet tout cela.

La France avance. Le constat en est même fait à l'extérieur de nos frontières. Nous sommes aujourd'hui au huitième rang. Nous avons devancé les plus grands pays, comme la Grande-Bretagne pourtant longtemps considérée comme le champion du numérique.

Le programme Adèle 2007 est très ambitieux. Il prévoit 140 mesures et 300 nouveaux services. Nous avons déjà mis en œuvre, par exemple, le numéro unique de renseignement administratif (39 39). Il s'agit d'une véritable révolution dans la relation avec les Français. En deux mois, nous avons d'ailleurs reçu près de 600 000 appels. Nous mettons par ailleurs actuellement en place, grâce à internet, un service de changement d'adresse. Il sera ouvert au tout début de l'année 2005.

La vie des entreprises est également très concernée par l'administration électronique, dans la mesure où l'Etat est leur interlocuteur permanent. Dès le 1^{er} janvier 2005, nous mettrons en place la dématérialisation des marchés publics – symboles de la « paperasse » de l'Etat. Nous instituons, en outre, le titre emploi entreprise, équivalent du chèque emploi service proposé aux particuliers. Nous l'offrons aux petites entreprises, avec une utilisation électronique en complément du support papier.

La vie des collectivités territoriales, elle aussi, est pleinement concernée. Nous souhaitons en particulier dématérialiser le contrôle de légalité, qui est très chronophage. Nous pourrions alors sortir de la société du tampon à encre.

Nous acquérons progressivement une véritable méthodologie et la grande majorité des fonctionnaires adhère à la réforme.

J'ajoute que nous apportons un soin tout particulier à la protection de la personne humaine. L'administration électronique s'inscrit, en effet et avant tout, dans un cadre démocratique. Nous faisons, en outre, en sorte de sécuriser l'univers numérique.

Nous travaillons autant que faire se peut en partenariat avec nos voisins européens. Ainsi, une convention franco-allemande nous permettra de mettre en place un standard pour les cartes

d'identité. Ce nouveau support de services administratifs devrait ouvrir des perspectives très intéressantes.

Par ailleurs, accélérer la mise en œuvre de l'administration électronique est une façon de mieux utiliser la ressource fiscale. Je pense ainsi à l'économie qui sera réalisée sur le coût de l'affranchissement ou la facture téléphonique. Le traitement d'un formulaire dématérialisé coûte cent fois moins cher que le traitement papier. Or nous traitons près de 300 milliards de formulaires par an. Pour citer cet autre exemple, la dématérialisation du Journal Officiel permettra d'économiser du temps, mais aussi du papier.

Nous souhaitons évidemment aller plus vite et plus loin. Mais nous nous heurtons encore à des résistances. A nous de faire comprendre que l'administration électronique n'est pas incompatible avec le maintien de la fiabilité et de l'efficacité du service que nous rendons. Les gains de productivité sont, qui plus est, une véritable nécessité au sein de l'Etat. Ils permettent de rendre un meilleur service à un moindre coût.

Pour finir, je fais appel à vos propositions et suggestions. L'Etat ne doit pas agir en solitaire.

Je vous remercie.

Ouverture des travaux de l'après-midi

Christian PAUL

Ancien ministre, député de la Nièvre

J'ai eu le plaisir d'accepter de faire la passerelle entre les thèmes abordés ce matin et ceux qui le seront cet après-midi.

Une politique de l'internet, ce sont des principes, des actes et aussi des lois, lorsque cela est nécessaire. Internet est bien notre monde. On y parle de citoyenneté et de culture, de profits, de gendarmes et de voleurs ou encore d'intérêts particuliers et d'intérêt général. S'il est nécessaire qu'il y ait une politique de l'internet, c'est bien parce que le développement des usages de l'internet et des réseaux, d'une part, et les acteurs en présence dans leur diversité, d'autre part, ne créent pas spontanément un ordre idéal et harmonieux. Une grande place doit donc être laissée au débat public et aux choix politiques. La société de l'information ne doit pas être un simple sujet technique et dépolitisé, bien au contraire.

J'évoquerai ici deux questions : la fracture territoriale et l'impact de la révolution numérique dans le domaine de la culture. Dans ces deux domaines, la politique de l'internet ne peut pas simplement subir les pressions ou, à l'inverse, s'affranchir du monde réel. Faire des choix relève de l'application des principes républicains que sont l'égalité et les libertés. Il nous faut définir des règles du jeu permettant de faire vivre ces principes. Malheureusement, les décisions tardent – accreditant l'idée de l'impuissance publique. C'est la raison pour laquelle il est urgent de réveiller la politique de l'internet.

I. La fracture territoriale

Le Parlement a accouché de l'article 14-25 du code général des collectivités locales, qui précise et sécurise leur intervention dans le déploiement des réseaux. Les opérateurs sont plus actifs qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois ans. Pour autant, je diagnostique une panne de l'action publique que ne compense pas l'activisme du marché ou les efforts des opérateurs et du régulateur.

Si l'objectif politique essentiel de tout territoire organisé, quelle que soit sa taille, est la couverture numérique universelle, force est de constater que les écarts se creusent entre les territoires actifs et les territoires passifs. Je précise que les opérateurs, eux, ne suivent pas cet objectif de couverture. La pente naturelle des choses est au profit des grandes agglomérations urbaines françaises.

Par ailleurs, les choix politiques ne sont pas réellement pris, en dépit des débats qui ont précédé. Nous n'avons pas tranché entre les deux manières d'envisager le rôle des collectivités : achever la couverture ou construire un service public local et régional de l'accès aux réseaux de haut débit.

Enfin, les volontés politiques sont très hétérogènes sur le territoire. Il n'existe pas de péréquation nationale. Nous sommes donc bien dans une situation de panne, dont il est urgent de sortir.

II. L'internet et la culture

Il est question de création, de diffusion, de droits d'auteur, du droit d'accès à la culture, de la propriété industrielle, mais aussi de la survie des métiers culturels ou encore de la crise de l'industrie du disque. Au final, il s'agit tout simplement d'économie et de liberté.

On parle souvent d'économie du piratage. Sachez que, pour ma part, je bannis cette expression. La volonté d'éradication du *peer to peer* me paraît difficilement applicable et je ne suis pas même sûr qu'elle soit souhaitable. La croisade qui a été lancée voilà quelques mois contre les « pirates » allie répression et verrouillage et nous dispense de réfléchir. A cet égard, je la dénonce vivement. Prendre l'internet en otage, de même que quelques dizaines d'internautes en France, serait la pire réponse à trouver à la crise des industries du disque et du cinéma. Ce serait criminaliser les pratiques culturelles de millions d'internautes.

Comment tirer toutes les leçons de la révolution numérique sans être accusé d'abandonner les auteurs, les interprètes, les créateurs et les diffuseurs ? La question est posée. Elle est de taille.

Aujourd'hui, tout le monde convient que la chaîne de création de valeurs s'est profondément modifiée. Il nous appartient de trouver des solutions. Cette question s'est posée à chaque étape de mutation technologique. A chaque étape, il y a eu des moments de crises et des recherches de mesures répressives. Mais, à chaque fois, on est sorti par le haut en retenant des solutions équilibrées, en faisant notamment appel à la loi.

Je réfute, par exemple, le verrouillage des CD, qui les rend illisibles par certains lecteurs. Ce n'est pas de cette manière-là qu'il faut faire la loi.

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne, je souhaite que nous ayons l'occasion d'échanger et de réfléchir de manière constructive. Il s'agit de ne pas sanctuariser les mesures de protection et d'éviter de transformer la copie privée en retenant la voie répressive. Même si, j'insiste sur ce point, internet n'est pas le culte de la gratuité. Il n'y a pas de création possible ou de diffusion sans rémunération des ayants droit.

Il existe plusieurs familles de solutions qu'il convient d'étudier avec la plus grande attention. Nous pouvons notamment partir du principe que tout est permis, sauf ce qui ne l'est pas explicitement.

Je vous remercie.

Session 2

Économie numérique et paquet Télécom : les lois à l'épreuve du terrain

Patrice MARTIN-LALANDE
Député du Loir-et-Cher

Je suis heureux de présider cette deuxième session de travail comme l'a fait ce matin André Santini et comme le fera à ma suite Patrick Bloche.

Dans ces échanges, il est d'usage de ne pas entretenir la polémique. Je ne reviendrai donc pas sur certains des points qui viennent d'être exprimés.

Une chose est sûre, s'il y a une panne politique en matière de numérique, il s'agit d'une panne prolongée. Il est impossible de laisser une partie entière du territoire sans rien. Il est indispensable de faire le choix du service universel ou d'une intervention élargie des collectivités locales.

Légiférer dans le domaine de l'internet est extrêmement difficile. La matière est mouvante et elle est appelée à le demeurer. Tout change rapidement dans la définition des problèmes et des solutions envisageables. Nous devons trouver un équilibre pour apporter une sécurité juridique minimale sans, pour autant, légiférer avec l'optique habituelle d'une certaine pérennité et d'une stabilité. La législation, en effet, ne doit pas empêcher l'innovation de se développer. Mais, vous l'aurez compris, il est fort complexe d'envisager des modèles sur plusieurs années, dans le domaine du numérique et des nouvelles technologies.

Nous avons pris du retard, c'est pourquoi je cède sans plus tarder la parole à Isabelle Falque-Pierrotin.

Exposés des personnalités auditionnées

Personnalités auditionnées

Isabelle FALQUE-PIERROTIN, présidente, Forum des droits sur l'internet

Bruno LASSERRE, conseiller d'État, président du Conseil de la concurrence

Bertrand MABILLE, directeur de la Stratégie, de la réglementation et des relations extérieures, groupe SFR CEGETEL

François MOMBOISSE, président, FEVAD

Christophe STENER, secrétaire général, HP France

Alex TÜRK, président de la CNIL, sénateur du Nord, rapporteur pour avis du projet de loi Économie numérique

Avec la participation de

Jean DIONIS, député du Lot-et-Garonne, rapporteur pour avis du projet de loi Économie numérique, vice-président du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'internet, les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique

Christian PAUL, ancien ministre, député de la Nièvre

Grand témoin

Michel FENEYROL, membre du Collège de l'ART

Isabelle FALQUE-PIERROTIN, présidente, Forum des droits sur l'internet

Il m'a été demandé de dresser un rapide bilan des deux lois qui ont été votées dans le domaine de l'internet : la loi relative aux communications électroniques et aux services audiovisuels et la loi sur la confiance dans l'économie numérique (LCEN).

Ces deux lois séparent clairement le domaine de l'internet de celui de l'audiovisuel. La compétence du CSA est désormais cantonnée à la radio et à la télévision. Les lois ont mis également en place une responsabilité partagée entre les intermédiaires techniques. La loi sur la confiance dans l'économie numérique renforce, en outre, la sécurité du commerce électronique.

Pourtant, si elles ont permis des avancées majeures, ces deux lois présentent de fortes lacunes. La LCEN est la transposition d'une directive européenne datant de 2000, donc déjà ancienne. Elle ne prend pas en compte certaines activités nouvelles comme les moteurs de recherche ou les liens hypertexte. Par ailleurs, la responsabilité de plein droit s'applique aux seuls vendeurs en ligne, alors que le commerce électronique est de plus en plus multicanal. S'ajoute à cela qu'en matière de partition des domaines audiovisuel et de communication en ligne, la lisibilité du texte n'est pas évidente.

Enfin, certains sujets ne sont pas traités : la régulation des services de communication publique en ligne et la construction du cadre juridique de l'internet. Ces derniers doivent être expressément traités par les parlementaires.

Jean DIONIS

En réponse à Christian Paul, je tiens à rappeler que l'année 2004 a été très active, avec le vote des deux lois majeures qui viennent d'être présentées. L'activité parlementaire n'est donc pas inexistante. L'on observe par ailleurs un véritable rattrapage du retard français. Ce n'est pas un hasard.

Des débats se sont tenus sur l'opportunité de légiférer sur les contenus scandaleux de certains sites internet (pédophilie, racisme, etc.). L'opinion publique française est apparue fort divisée sur ce sujet. Or il est à noter que ce débat s'étendra à un vecteur bien plus large que l'internet, celui de la téléphonie mobile. Que faire vis-à-vis des contenus scandaleux ? Est-il besoin d'une action publique ? Jusqu'ici, les mesures qui ont été prises sont très limitées.

Quelles sont les instances de réflexions adéquates pour construire un consensus ? Puis quelles seront les instances de régulation ?

Enfin, le débat sur le filtrage est-il clos ou peut-on le rouvrir ?

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

La question de la régulation des contenus, notamment des contenus les plus excessifs, doit être à nouveau posée et dans des termes nouveaux. Il y a quelques années, primauté était donnée à la liberté. Depuis quelque temps, nous sentons monter un besoin de règles et de pôles de référence dans la mesure où internet entre dans les maisons, dans les familles.

Je pense que des réponses législatives peuvent être apportées, mais pas seulement. A mon sens, internet doit, en effet, combiner l'intervention du législateur, celle des pouvoirs publics, celle des intermédiaires techniques ou encore celle des parents.

Au mois de janvier, nous remettrons un rapport sur les moyens de lutter contre la pédopornographie sur internet. Nous avons également travaillé sur le racisme et la xénophobie, sujet qui doit d'ailleurs faire l'objet d'une coordination internationale, alors même que la norme juridique n'est pas du tout partagée à cette échelle.

Patrice MARTIN-LALANDE

Je vous remercie. Nous pourrions revenir sur ces questions au fil de l'après-midi, si vous en éprouvez le besoin.

Alex TÜRK, président de la CNIL, sénateur du Nord, rapporteur pour avis du projet de loi Économie numérique

La CNIL est en charge d'assurer la sauvegarde de certaines libertés individuelles. Nous sommes présents ici à deux titres. Il nous appartient de fixer un équilibre entre la protection des données personnelles (vie privée), la liberté d'entreprendre et la vie économique (lutte contre le spam). Il nous appartient en outre de protéger les droits d'auteur et de lutter contre les abus de contrefaçon.

Nous entendons jouer un rôle de partenaire de réflexion et trouver, chaque fois que cela est possible, des formules permettant de n'entraver en rien la vie économique. Mais, je le rappelle, notre rôle strict est de contrôler, voire de prononcer des sanctions. Nous participons à divers groupes de travail, à l'échelle française mais aussi européenne. Notre implication dans la lutte contre le spam est

particulièrement forte. S'agissant des droits d'auteur, le rôle de la CNIL est relativement classique : il s'agit d'un pouvoir d'autorisation.

La CNIL sera présente dans toutes les organisations de concertation et elle aura probablement à faire savoir, dans les semaines à venir, qu'elle a déjà délivré une première série d'autorisations.

Christian PAUL

Si j'ai bien compris, nous ne sommes pas là pour polémiquer. Je vais tâcher de respecter ce cahier des charges !

La loi qui a réformé la CNIL prévoit la possibilité, pour les sociétés de droit, de constituer dans un cadre contrôlé des fichiers d'adresse IP d'internautes procédant à des téléchargements de fichiers musicaux notamment. Ce sujet a fait l'objet de controverses, mais je n'y reviens pas. Je souhaite, en revanche, vous demander la façon dont la CNIL exercera son contrôle en la matière.

Jean DIONIS

Précisons que la loi n'est que le prolongement de la directive européenne.

Le spam continue à envahir nos boîtes aux lettres. La CNIL a-t-elle procédé à des comparatifs internationaux ? Par ailleurs, où en est-on de la mise en place d'intermédiaires ?

Alex TÜRK

Pour ce qui est de la lutte anti-spam, la CNIL est amenée à fournir des attestations au pouvoir judiciaire en cas de plaintes et à procéder à des formations régulières auprès du Parquet de Paris. mais nous n'avons pas la maîtrise complète de cette question, loin de là. Une base de signalement devrait être mise en place au début de l'année 2005. Nous espérons qu'elle fonctionnera.

S'agissant des droits d'auteur, le problème est relativement simple sur le plan juridique. Nous aurons à délivrer des autorisations, après examen d'un faisceau de critères : première fois ou récidive, quantité d'œuvres concernées etc. Nous distinguerons nettement les actions individuelles et isolées et les organisations de grande échelle, parfaitement contraires à la loi. La CNIL devra, en outre, fixer la durée de conservation des données.

En parallèle, nous développons une politique de concertation avec les internautes, les fournisseurs d'accès et les représentants du pouvoir judiciaire.

Patrice MARTIN-LALANDE

Je vous remercie.

Bruno LASSERRE, conseiller d'État, président du Conseil de la concurrence

Après la régulation économique, je souhaite aborder la question de la régulation des contenus.

Le Conseil de la concurrence adhère pleinement à la philosophie sous-tendue par la directive européenne Paquet Télécom et à la loi 2004 sur l'économie numérique. Il va de soi que la régulation ne peut qu'être progressive. Par ailleurs, la loi envisage une mise en commun des concepts. Enfin, elle associe les différentes autorités, sectorielles et de droit commun. Toutes ces dispositions vont, à notre sens, dans la bonne direction.

Reste que certaines difficultés se font jour. Les marchés sont nombreux, notamment à l'échelle européenne. La construction de mesures réglementaires est nécessairement lourde et longue. Par ailleurs, en se focalisant sur les marchés, le risque existe de perdre de vue la place des opérateurs.

Trois scénarios à risque doivent être évités : le statu quo, la surenchère réglementaire et, enfin, l'explosion contentieuse à l'américaine où le juge, peu formé, est conduit à régler tous les litiges. Les économistes prennent le pouvoir au détriment des ingénieurs et des juristes – et ce pouvoir se transfère rapidement aux juges. Or ces derniers connaissent peu l'industrie et n'ont pas toujours de réflexes économiques.

Il importe, en outre, d'éviter la création d'une réglementation spécifique de la concurrence économique pour chaque secteur d'activité. Ce serait alors la mort du droit de la concurrence.

Dans ce contexte, le Conseil de la concurrence est avant tout un expert. Il est aussi un gardien des règles. Je pense qu'il importe de renforcer son efficacité pratique, en rendant son temps adéquat au temps des entreprises. Il importe, en outre, d'élargir sa palette d'outils. C'est seulement alors que le Conseil pourra être un véritable régulateur des marchés.

Enfin, notre coordination avec l'ART doit être maintenue et renforcée.

Jean DIONIS

La véritable alternative concerne, aujourd'hui, les réseaux de collecte. L'opérateur historique met son réseau à disposition des autres opérateurs, moyennant une juste rétribution fixée par l'ART. Qu'est-ce qui explique que l'on ne parvienne pas à trouver un bon équilibre sur ce maillon ?

Le réseau de collecte est-il en dehors de l'activité de régulation et de contrôle du Conseil de la concurrence ? S'il ne l'est pas, représente-t-il l'une de vos priorités ?

Bruno LASSERRE

Lorsque les ministres européens se sont mis d'accord sur la date du 1^{er} janvier 1998 pour la libéralisation du téléphone, nous n'avions pas encore pris de décision concernant la concurrence et les infrastructures. A titre personnel, j'ai toujours été convaincu qu'on ne pouvait pas avoir de véritable concurrence dans les télécoms si l'on n'offrait pas la possibilité à tous les opérateurs de créer leurs propres infrastructures.

Je vous répondrai en tant que représentant du Conseil de la concurrence. Nous n'avons pas en charge la régulation du réseau ou le juste prix de l'accès des opérateurs concurrents aux infrastructures de France Telecom. Pour nous, le prix doit être le résultat du libre jeu du marché. En

revanche, nous pouvons sanctionner et mettre fin aux abus de position dominante. Toute la difficulté consiste à définir ce que sont les facilités essentielles.

Bertrand MABILLE, directeur de la Stratégie, de la réglementation et des relations extérieures, groupe SFR CEGEDEL

Le cadre réglementaire précédent visait à ouvrir le réseau de l'opérateur historique à la concurrence, permettant à d'autres acteurs d'y accéder. Il a aussi permis à une concurrence de s'instaurer sur les infrastructures de téléphonie mobile.

Le nouveau cadre, au sens des textes européens, vise à définir une méthode plutôt que des règles. Notre appréciation est relativement mitigée. Tout d'abord, ce nouveau cadre n'est pas exempt de risques de contestation en ce qu'il repose sur une sorte de fiction, de positivisme économique. Ensuite, ce cadre reste à mi-chemin entre le droit national et le droit communautaire, mais aussi entre le droit de la concurrence et le droit sectoriel.

De nombreuses consultations ont été organisées, pour découvrir au final que France Telecom était un acteur très puissant du marché. A nos yeux, l'éléphant a accouché d'une souris...

Pour finir, je dirai qu'un travail mérite d'être approfondi au regard des débats législatifs et ce dans deux domaines : la formation, en amont, d'une instance de discussion avec les consommateurs ou leurs représentants, d'une part ; la question des contenus, d'autre part. Ces réflexions pourraient notamment être conduites avec le Forum des droits sur l'internet.

Patrice MARTIN-LALANDE

Je vous remercie.

François MOMBOISSE, président, FEVAD

Notre fédération regroupe tous les vendeurs à distance. Le commerce sur internet a connu une explosion phénoménale : +60 % en 2002 et +65 % en 2003. Aujourd'hui, 23 % des personnes interrogées ont déjà fait au moins une fois un achat via internet, contre 4 % il y a un an. Ce commerce est ainsi devenu un phénomène de masse. Par ailleurs, 98 % des personnes qui ont fait un achat sur internet sont satisfaites du service rendu et sont prêtes à y faire à nouveau appel. La sécurisation des opérations a été renforcée, renforçant du même coup la confiance des utilisateurs.

Reste un point noir majeur : le spam. Le principal problème réside dans le fait que les spams proviennent à 95 % de l'étranger. Un travail est en cours avec Microsoft et Yahoo. De fait, nous pensons que la solution sera au moins autant technique que réglementaire.

Une autre question qui nous préoccupe est celle de la responsabilité de plein droit, qui diverge selon que le produit est commandé sur internet ou acheté en boutique. Cette divergence, à nos yeux, n'est pas normale. Nous demandons une neutralité technologique.

Enfin, le régime de responsabilité diffère entre les adresses privées et les adresses professionnelles. Nous espérons signer dans les plus brefs délais un code de bonne conduite des courriers électroniques.

Permettez-moi encore un mot concernant le régime juridique relatif au téléchargement. N'oublions pas que ceux que l'on ne veut pas appeler des pirates font quand même de la contrefaçon. La facilité doit-elle systématiquement être autorisée ? De la même façon, le fait que toute la jeunesse d'un pays suive une démarche suffit-il à autoriser cette démarche ? Le problème du *peer to peer* est plus grave qu'on ne le croit ou qu'on veut bien le dire. Les artistes et les films les plus téléchargés sont les plus connus. Cessons de dire que le téléchargement permet aux petits artistes de se faire connaître.

Jean DIONIS

L'article 6 de la responsabilité de plein droit des vendeurs en ligne n'a pas été rédigé par hasard, mais au terme de nombreuses auditions de consommateurs qui ont connu de véritables litiges après une vente en ligne. Une partie des opérateurs nous ont d'ailleurs fait savoir qu'ils étaient satisfaits de cette législation.

Faut-il protéger plus le consommateur en ligne ? Faut-il favoriser le droit commun ? Telles sont les questions que nous nous sommes posées, en nous inspirant, pour y répondre, du droit arrêté pour les voyageurs.

Christian PAUL

Je voudrais faire écho aux propos concernant le téléchargement de musique. Je comprends tout à fait que les sites comme celui de la Fnac soient dans une position d'autodéfense. Pour autant, une étude conduite par la Fnac elle-même a montré que les raisons de la chute des ventes de disques étaient majoritairement autres que le téléchargement. La part du téléchargement dans cette chute serait évaluée à 2 % tout au plus.

Il importe qu'aucune porte ne soit fermée et qu'il ne s'établisse pas un dialogue de sourds. Une véritable concertation doit s'engager.

François MOMBOISSE

Cette étude sur les causes de la chute du marché du disque montrait en effet que le téléchargement n'en était pas la principale cause. Mais si l'on veut que la musique numérique légale décolle, il importe de lever les barrières qui l'en empêchent.

Patrice MARTIN-LALANDE

Je vous remercie.

Christophe STENER, secrétaire général, HP France

Je souhaite délivrer un message positif de la part de l'industrie et interpellier la représentation nationale sur nos attentes en termes de clarification. Internet est un fantastique vecteur de culture et de loisirs, mais aussi de contrefaçon et de piratage. Il s'agit de concilier les exigences des internautes, celles des ayants droit et celles de l'internet.

Grâce aux DRM, qui sont des solutions de gestion des droits numériques, l'on pourrait trouver une conciliation entre les différents acteurs et leurs différentes attentes. Internet, je le disais, est un

formidable outil de loisirs et de culture. Par ailleurs, les internautes sont dans un mode de consommation inédit et il serait vain de vouloir le ramener vers un mode ancien. Dans ce contexte, un enrichissement du droit est indispensable, de même qu'une définition claire du téléchargement.

Une clarification pourrait être apportée par la prochaine transposition d'une directive européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins envisageant la mise en œuvre de DRM.

Les DRM peuvent être définies comme étant des technologies qui permettent d'identifier et de décrire des contenus numériques protégés par les droits de propriété intellectuelle et de garantir les règles d'exploitation de ces contenus numériques telles qu'elles sont prescrites par les ayants droit et/ou prescrites par la loi.

Aujourd'hui, les DRM ont un rôle central, permettant notamment de faire obstacle à la contrefaçon et de gérer le versement juste et légitime de revenus aux ayants droit.

Il est à noter que la Commission de Bruxelles apporte un soutien déterminé aux DRM.

Patrice MARTIN-LALANDE

Je vous remercie. La parole est à la salle pour quelques instants.

Olivier BERGER (de la salle)

Le Conseil de la concurrence a été saisi sur l'interopérabilité des DRM. Dans le secteur du logiciel, les positions monopolistiques sont flagrantes. Je pense, par exemple, à Microsoft. Or je crains que ces monopoles des acteurs américains ne soient encore renforcés par la transposition de la directive européenne.

Christophe STENER

Vous savez qu'il existe également des DRM dans le monde du logiciel libre. Par ailleurs, l'acteur dominant du service de musique en ligne est Apple. N'oublions pas que nous sommes dans une étape intermédiaire et qu'il importe de créer un cadre réglementaire pour créer des conditions de marché harmonieuses.

Didier LOPEZ (de la salle)

Je souhaite saluer Christian Paul qui, lui, défend l'internaute. Que je sache, les internautes paient – ils sont abonnés à un service. Or les restrictions qui leur sont faites sont de plus en plus nombreuses. La loi devrait leur apporter des facilités, au contraire. On offre des images aux internautes. Laissons-leur la liberté de les prendre !

Interdisons plutôt de vendre les disques aussi cher, par exemple. Dès lors, moins d'internautes seront intéressés à se servir d'internet pour télécharger de la musique.

Christian PAUL

Plusieurs visions se confrontent, voire s'affrontent : celle du statu quo absolu, celle de la mise en place de plateformes commerciales de téléchargement en ligne et celle de la cohabitation de différents modèles. Il y a de moins en moins de défenseurs de la première. L'on peut regretter que des plateformes n'aient pas été mises en place plus rapidement. Quoi qu'il en soit, vous l'aurez compris, je défends pour ma part la thèse de la cohabitation de plusieurs modèles : le partage non-commercial des œuvres, mais aussi la vente de ces mêmes œuvres. A nous d'inventer de nouvelles formes de rémunération, donc de prélèvement. Encore une fois, j'insiste, je ne prône pas la totale gratuité, bien au contraire.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Derrière votre question, se pose celle du rôle de l'utilisateur final dans la régulation. On fait de plus en plus porter le devoir de protection sur les utilisateurs finaux et non plus sur la loi ou sur les intermédiaires techniques. Toute la difficulté consiste à trouver un bon équilibre.

Sylvie FORBIN (de la salle)

Les propos tenus par Christian Paul me satisfaisaient pleinement, jusqu'à la dernière partie de son intervention. Vous nous demandez de faire preuve d'imagination. Encore faut-il que soit laissée de côté l'idée que la seule rémunération du *peer to peer* doive être une rémunération contre un préjudice. Pourquoi ne pas imaginer une forme de gestion numérique à l'intérieur du *peer to peer* ? Pourquoi n'imaginer qu'une licence légale ou un prélèvement obligatoire ?

Sans être exclusif, ce mode de consommation est extrêmement prometteur. Ne l'oublions pas. Il est temps que le pays de la propriété intellectuelle se réveille.

Jean DIONIS

Il est vrai que la vision de Christian Paul est pour le moins idyllique.

Christian PAUL

Le modèle du *peer to peer* a précédé, dans son ampleur, les plateformes commerciales. L'éradiquer est donc parfaitement hors de portée. Il est temps de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs, sans oublier les consommateurs – et ce, dans une ambiance autre que la pression ou la répression. Patrick Bloche et moi-même avons d'ailleurs demandé à l'Assemblée nationale la mise en œuvre d'une commission *ad hoc*.

Christophe STENER

Le *peer to peer* n'est qu'une option technique. La question est non pas de savoir s'il est légal ou illégal, mais d'appréhender les solutions légales qui peuvent être mises en œuvre pour permettre une cohabitation. Nous sommes à la croisée des chemins.

François MOMBOISSE

La licence légale sera la fin des sites légaux de téléchargement.

Par ailleurs, les internautes qui vont sur Kazaa savent qu'ils transgressent un interdit. Quand vous allez dans un magasin, vous ne vous servez pas sous prétexte que l'on présente des produits.

De la salle

Est-il envisageable de créer un espace de confiance personnalisé, de façon à créer une sorte d'intranet pour les internautes ?

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Le Gouvernement réfléchit actuellement à la mise en place d'un compte administratif personnalisé.

De la salle

Les solutions techniques pour le faire existent. Je m'étonne que l'on n'aille pas plus vite pour les appliquer.

Patrice MARTIN-LALANDE

Je vous remercie. La parole est maintenant à notre grand témoin.

Michel FENEYROL

Je me suis posé la question de savoir ce que signifiait « grand » et ce que voulait dire « témoin » !

Il faut bien garder présente à l'esprit l'évolution de la société de l'information. Cette société est en forte croissance, en volume et en valeur. Ce secteur est en outre en pleine diversification. Il est tiré par les mobiles et par le haut débit – il faut donc s'attendre à ce que le législateur se préoccupe de ces sujets. L'économie des réseaux n'est plus définie par la valeur de la voix.

Permettez-moi d'être témoin en tant que consommateur. Aujourd'hui, nous achetons de multiples services, au sein de forfaits – sans toujours savoir ce que nous payons. Ces forfaits sont de plus en plus complexes, ils sont mixtes (voix, internet et demain télévision).

Par ailleurs, en tant que régulateur, je pense que nous subissons une très grande mutation. Cette évolution est portée par de multiples infrastructures, qui permettent toutes de faire passer tous les services imaginables. Nous devons orchestrer ce paysage.

Trois lois plus tard, le nouveau cadre législatif est désormais fixé. Mais n'oublions pas, comme cela a été dit, que nous transposons une directive qui a été élaborée dans les années 90. Ne nous étonnons donc pas de l'apparition de certains décalages.

L'ART a pris comme position de se focaliser en priorité sur les marchés de gros, c'est-à-dire sur le transport des informations.

Il importe que la concurrence continue à se développer sur les différents segments de la chaîne des valeurs. Il faut, en outre, que nous consolidions nos acquis, en France. Nous avons, par ailleurs, à éviter de brider trop tôt les services nouveaux. A défaut, nous le ferons au détriment du consommateur. J'ajoute que le secteur dont il est question ne peut pas faire l'objet d'une régulation pure.

J'insiste par ailleurs sur l'importance de la confiance dans l'économie numérique. Je pense que les dernières lois vont dans ce sens. Mais nous ne devons pas nous arrêter là.

Enfin, nous devons d'ores et déjà nous remettre au travail pour préparer les futures directives et les futures lois, en ayant une vision globale et pas uniquement nationale.

Patrice MARTIN-LALANDE

Je vous remercie.

Session 3

Vers une « politique numérique » européenne ?

Patrick BLOCHE
Député de Paris

Il s'agit, au cours de cette dernière session de travail, d'intégrer pleinement la dimension européenne. De fait, nous agissons et nous réglons dans un cadre européen. Et que faisons-nous, à l'Assemblée nationale, sinon transposer des directives européennes – même si nous sommes parfois conduits, dans notre travail de transposition, à aller plus loin que ne le souhaiteraient les législateurs européens ? Nous avons d'ailleurs saisi le Conseil constitutionnel concernant des ajouts au texte de transposition.

Il s'agit de trouver un point d'appui, dans le cadre de l'Europe à 25, afin de répondre au besoin fondamental de régulation. Il s'agit aussi que l'Europe soit volontaire dans ce domaine, dans un cadre mondialisé, et qu'elle puisse mettre en place une politique cohérente et efficace de soutien aux logiciels. Doit-on, à cet égard, parler de politique industrielle ? La question est posée.

Se fait également jour la nécessité de parler d'attractivité, de compétitivité et d'aide au développement.

Je suis très heureux de présider cette troisième session sur l'Europe, en continuité avec ce que furent ma soirée, ma nuit et ma matinée ! Sachez, en outre, que je suis un parlementaire socialiste heureux et soulagé, aujourd'hui.

Je vous propose d'entamer sans plus tarder nos travaux.

Exposés des personnalités auditionnées

Personnalités auditionnées

Laurent BENZONI, professeur d'économie à l'Université Panthéon-Assas

Éric MAHÉ, responsable des Nouvelles technologies, Sun Microsystems

Bernard LANG, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

Yann RENAUD, vice-président chargé des questions socio-économiques, Mouvement pour une union nationale des consultants en informatique (MUNCI)

Avec la participation de

Jean-Paul CHARIÉ, député du Loiret, auteur du rapport sur la compétitivité numérique des entreprises

Emmanuel HAMELIN, député du Rhône

Grand témoin

Frans de BRUÏNE, membre de la Commission européenne, directeur « eEurope and Information Society Technology Policies » de la DG Société de l'information

Éric MAHÉ, responsable des Nouvelles technologies, Sun Microsystems

Sun Microsystems est un géant américain de l'industrie informatique.

La question de la mise en place d'une politique numérique européenne est-elle véritablement nécessaire ? Ne pas avoir de politique industrielle en matière de logiciels ne ferait-il pas de la France un spectateur passif des évolutions de notre monde ? Existe-t-il réellement une exception logicielle française ? A notre sens, oui. Et cette exception explique en grande partie le retard de notre pays dans un contexte où des pays comme la Corée du Sud avancent à marche forcée vers la numérisation globale de leur fonctionnement.

Un élément montre la sous-représentation de la France dans les comités de normalisation touchant de près ou de loin au logiciel. Sur les 700 membres du Java Community Process qui s'intéressent à la normalisation du secteur, seuls 4 acteurs français sont dûment représentés : Ilog, Orange, Gemplus et Libelis. La France serait-elle passée d'un pays d'ingénieurs à celui de contrôleurs de gestion ?

Je vous citerai un exemple qui me semble générique d'une volonté stratégique d'un acteur comme Sun Microsystems. La technologie Java a été inventée dans nos laboratoires voilà dix ans. Aujourd'hui, elle pèse plus de 10 milliards de dollars annuels. Les ingrédients de ce succès sont multiples. Tout d'abord, Sun a renoncé à conserver Java dans son seul périmètre, considérant qu'il n'y a de bonnes idées que partageables et partagées. Nous avons, en outre, réussi à construire un consensus global et industriel qui représente aujourd'hui la première communauté de développeurs au monde.

Sun Microsystems n'a aucune leçon à donner à personne. Dans notre société, chaque employé doit quotidiennement répondre de ses objectifs. Je souhaite ici vous faire part de plusieurs propositions. La première d'entre elles concerne l'immense champ de la qualité logicielle au sein de laquelle se trouve la sécurité. La deuxième s'appuie sur l'annonce récente de la société Intel d'arrêter la montée

en fréquence des futurs processeurs Pentium au profit d'une architecture multi-core. La troisième vise à faire du langage XML l'un des piliers du chantier de la mise en forme de l'information sur Internet.

En guise de conclusion, je vous inviterai à tourner vos regards vers l'Asie. Le gouvernement sud-coréen a imposé deux règles dans le marché de la téléphonie mobile : la première concerne le transfert de numéro entre opérateurs ; la seconde porte sur la norme Wipi, mise au point par le ministère de l'Industrie coréen. L'opérateur LG a été ainsi interdit de commercialisation pendant un mois cet été pour avoir enfreint cette règle. La Corée du Sud est devenue le premier exportateur mondial de contenus mobiles et son marché intérieur devance presque du double en valeur le marché japonais, marché de référence.

Laurent BENZONI, professeur d'économie à l'Université Panthéon-Assas

Mon propos s'inscrira en très grande partie dans les propos de l'intervenant précédent.

L'internet est une association complémentaire de réseaux, de terminaux et de logiciels. Souvent oublié dans le paysage, le logiciel constitue un élément-clé du fonctionnement des réseaux, des terminaux et surtout de l'offre de services.

Le marché français de l'informatique au sens large représente 45 milliards d'euros, soit 17 % du marché européen. La France dépense 2,9 % de son PIB dans ce domaine et, selon l'Insee, 25 % de la croissance française de la décennie 90 serait attribuable à l'informatique. Au sein de ce marché, l'édition logicielle représente 11 milliards d'euros (25 % du marché total).

Le secteur de l'informatique emploie, dans notre pays, 485 000 personnes, dont 33 000 dans l'édition logicielle et 260 000 dans les services. Il s'agit d'emplois hautement qualifiés.

Notons, par ailleurs, que si la France compte des entreprises de taille mondiale dans les services, les grands éditeurs de logiciels restent des entreprises petites et moyennes, positionnées sur des marchés de niche. Cette spécialisation ne va pas sans poser certains problèmes. Tout d'abord, les services sont menacés par la délocalisation. Ensuite, le potentiel de croissance de la France se situe davantage dans l'édition logicielle que dans les services. Enfin, la recherche et développement se fait dans le secteur de l'édition logicielle, pas dans celui des services.

La France dispose d'importants atouts. Elle compte plusieurs domaines d'excellence et un véritable potentiel de recherche. Par ailleurs, sa main d'œuvre est qualifiée et créative. Mais nous avons encore des faiblesses, au titre desquelles la petite taille de nos acteurs nationaux à l'échelle européenne et mondiale, la faiblesse des fonds privés et publics attribués à la recherche ou encore une protection inadaptée pour valoriser la créativité et protéger les projets.

Le logiciel nécessite une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En effet, il est un bien crucial pour l'économie. Notons que l'industrie du logiciel est encore dans l'enfance. Aussi existe-t-il d'importants réservoirs potentiels de croissance et d'innovation. Dès lors, une stratégie efficiente ne doit pas passer par l'affrontement direct sur des créneaux déjà conquis par des acteurs en place, mais par la création de nouveaux marchés ou par le positionnement précoce sur des marchés en phase de structuration.

Il s'agit d'engager des investissements importants (même les logiciels gratuits sont « coûteux »), d'orienter la recherche et la commande publiques, de canaliser les délocalisations et de créer des mécanismes incitatifs à la prise de risque dans le domaine de l'édition logicielle.

Bernard LANG, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

J'ai été très intéressé par le précédent exposé. Je trouve notamment remarquable d'inciter les gens à utiliser des logiciels payants, en les défiscalisant. A cet égard, je vous incite vivement à lire le rapport que Laurent Benzoni a produit pour la société Microsoft.

L'économie du logiciel, vous l'aurez compris, est fort complexe. Je voudrais faire passer un message clair : le logiciel est politique. Il joue un rôle essentiel pour l'économie, mais aussi pour la culture, pour la défense et pour la constitution, même si cela est peu connu. Ainsi, les choix technologiques structurent la société.

Qui contrôle les logiciels ? Il existe un contrôle en amont, exercé par les fournisseurs, ainsi qu'un contrôle en aval par les utilisateurs dans le cas des logiciels libres. Il est à noter que 60 % des développeurs libres sont situés en Europe. Citons, à titre d'exemple, Linux, OpenOffice, FireFox ou encore Apache. En revanche, la quasi-totalité des grands éditeurs est aux Etats-Unis.

A l'heure actuelle, les logiciels envahissent avec efficacité et qualité le paysage économique, sans compter que l'industrie du logiciel tend vers le monopole, pour des raisons structurelles. La concurrence tend à disparaître.

Quelle politique pour l'Europe ? Tous ces sujets sont nouveaux. Parler de logiciels libres il y a encore cinq ans passait pour une lubie de chercheur. Aujourd'hui, de très nombreuses villes passent au logiciel libre, comme Genève ou Pékin. Il faut comprendre les dynamiques de l'immatériel, ce qui n'est pas simple. Nous entrons dans l'économie du XXI^e siècle. Pour la comprendre, il faut avant tout éviter de la bloquer avec des brevets notamment, l'économie du brevet étant nettement plus dispendieuse que celle du logiciel.

Pour développer une économie informatique en France et en Europe, il importe de minimiser les coûts de transaction, mais aussi de fluidifier la concurrence, d'imposer des standards ouverts pour renforcer l'interopérabilité et de favoriser le développement mutualisé de solutions libres. Il convient, en outre, de développer les infrastructures, afin de favoriser un haut débit partout et pour tous et de les dégrouper, tout comme il convient de dégrouper les services. Enfin, l'Etat doit influencer sur les évolutions, par les choix et les marchés publics.

Quelques erreurs sont à éviter absolument. Il ne faut notamment pas sous-estimer le rôle des PME, qui peuvent apporter des contributions majeures. Le rôle des acteurs non-commerciaux ne doit pas être sous-estimé. Il ne faut pas non plus réguler prématurément ce qui n'est pas compris. Enfin, n'oublions pas que trop de propriété intellectuelle tue l'innovation et la création. Le brevet logiciel serait la mort du logiciel européen et du logiciel libre.

Yann RENAUD, vice-président chargé des questions socio-économiques, Mouvement pour une union nationale des consultants en informatique (MUNCI)

Le MUNCI a été créé voilà deux ans, à partir d'un constat alarmant : 10 % de notre population d'ingénieurs informatiques était au chômage, alors même que le marché informatique se développait.

Il n'est pas aisé d'intervenir en dernier, dans la mesure où tout a été dit au long de la journée !

Nous considérons que l'Europe doit avoir une grande ambition affirmée pour son secteur high-tech, afin qu'il soit plus performant et plus indépendant. Un grand réalisme économique est également nécessaire vis-à-vis de nos partenaires américains et asiatiques. La politique industrielle technologique doit être coordonnée entre tous les acteurs, nationaux et européens, privés et publics.

Personne ne connaît globalement la situation en termes de métiers, de besoins ou de populations. Nous avons besoin d'un observatoire social et économique des NTIC en France et en Europe. Nous avons également besoin d'un lexique commun, afin de donner le même sens aux mêmes mots : open source, logiciel libre, licence libre etc. Telle est la condition de la mise en œuvre d'une politique numérique ambitieuse.

Mettons en œuvre un schéma directeur économique, encourageons les réseaux et les coopérations. Les grands comptes et les PME, pour citer ce seul exemple, ne doivent pas être en concurrence. Il n'est pas normal que les acteurs privés ne puissent pas s'entendre pour jouer ensemble.

Travaillons, en outre, au développement du logiciel. C'est, en effet, dans ce développement que réside la plus-value la plus importante. Nous pourrions alors entrer dans un cercle vertueux. Mais aujourd'hui, tel n'est pas le cas, loin de là. Il importe de mettre un terme à la concurrence frontale entre les Européens de l'Ouest et ceux de l'Est.

Appliquons des politiques plus actives de soutien de la participation de tous les acteurs aux organismes internationaux de normalisation, mais aussi de soutien aux démarches qualité et sécurité et au développement logiciel.

Promouvons les libertés économiques et individuelles, c'est-à-dire la liberté d'entreprendre pour tous, la liberté du travail et le respect humain. Il convient également de développer une réglementation générale de la prestation de services, de manière à rendre plus éthiques les pratiques commerciales notamment.

Enfin, engageons-nous vers une plus grande indépendance technologique en Europe. Je précise ici que les prises de participation des Américains dans les sociétés IT européennes ont doublé en un an. Il importe, cela a été dit, d'investir largement dans l'industrie du logiciel pour entrer dans un cercle vertueux.

La véritable question est la suivante : l'Europe sera-t-elle un secteur géographique commercial ou un véritable acteur technologique dans le monde ?

Patrick BLOCHE

Je vous remercie. L'investissement humain a tout autant d'importance que les investissements économiques et commerciaux.

Je souhaite que nous ayons un bref échange avec Jean-Paul Charié puis avec la salle.

Jean-Paul CHARIÉ

La France compte 3 millions de PME. Le type de débat que nous avons eu aujourd'hui ne les encouragera pas à s'approprier le numérique ! Le même type de débat a-t-il eu lieu lors du passage à l'imprimerie ? Ce passage a-t-il soulevé autant de réticences ? La réponse est oui.

Quels sont les enjeux ? Comme cela a été dit à plusieurs reprises mais de façon annexe, l'enjeu pour la France et pour l'Europe est de convaincre l'ensemble des acteurs du caractère d'urgence et du caractère vital de l'appropriation des usages du numérique. J'insiste, il ne s'agit pas de s'approprier les technologies du numérique, mais les usages. Créons une synergie, créons des complémentarités, créons ce que j'appelle sans aucun complexe une politique industrielle ou une politique du numérique.

Je le répète, les enjeux sont urgents et vitaux. Si les hôtels ne se mettent pas au numérique, les touristes iront ailleurs. Si les garagistes ne peuvent pas réparer l'informatique embarquée dans les véhicules, les garages fermeront. Ces exemples sont suffisamment parlants, me semble-t-il.

Nous avons, en France, tout pour réussir. Mais il nous manque deux éléments fondamentaux : savoir travailler en équipe et porter l'information jusqu'aux destinataires. Quand les Canadiens ont décidé de faire en sorte que tout le pays se mettrait aux usages du numérique, ils ont investi 9 dollars sur 10 pour porter l'information. Le plus important, c'est bien de nous regrouper et de parler d'usages métier, de parler de concret.

En France, seules 3 800 entreprises comptent plus de 250 salariés.

Patrick MARTIN-LALANDE

Je vous remercie. La parole est à la salle.

De la salle

Je voudrais revenir sur les logiciels libres. Vous n'avez pas dit grand-chose de leur moindre vulnérabilité aux attaques. Qu'en est-il exactement ?

Jean-Louis PIERREL (de la salle)

Un autre sujet n'a pas été abordé : celui de la formation. Je suis, pour ma part, intervenant vacataire dans plusieurs écoles d'ingénieurs et de gestion. Je suis frappé par la dichotomie qu'il existe dans ces deux types d'écoles. Or, vous l'avez dit, nous devons travailler collectivement.

Alexandre ZAPOLSKY (de la salle)

Je souhaite avant tout adresser une réponse à Monsieur Charié. Il est vrai que les usages représentent le principal enjeu d'une politique numérique. Pour autant, il ne faudrait pas faire l'impasse sur les moyens qui permettent de développer ces usages. Ce serait même une faute.

Je souhaite ensuite faire une remarque, liée à l'ensemble des propos qui ont été tenus aujourd'hui. Elle concerne le marché de l'informatique libre. En moins de deux ans, ce secteur a créé plus de 3 000 emplois. Ce n'est pas négligeable. Ayons une politique innovante en termes d'aide aux sociétés de services. Le statut de jeune entreprise innovante est accessible aux éditeurs de logiciels, mais pas aux sociétés de services – pas même aux sociétés de services en logiciels libres.

Enfin, quelle est votre position sur la brevetabilité européenne des logiciels ?

Jean-Marc DREYFUS (de la salle)

Je suis éditeur de sites web et je bénéficie d'aides informelles, grâce notamment à l'Anvar. De telles aides existent, mais elles sont peu connues.

Combien avons-nous payé pour utiliser Google ? Rien. Combien Google a-t-il payé pour que nous utilisions son logiciel ? Rien, parce que c'est une architecture de services et pas un logiciel. Voilà ce que doit être le web.

Quelle est la marque et quel est le logiciel qu'anime votre ligne téléphonique lorsque vous l'utilisez ? Vous l'ignorez et cela n'a aucune importance.

La question n'est plus de mettre en place des tuyaux, mais des robinets. Le web nous parle des autres, jamais de nous. Il est une vision interactive du monde. Les gens publient de l'information et nous, nous la consommons. Mais nous ne pouvons pas passer notre vie à consommer ! Nous voulons aussi nous occuper de nous-mêmes. Nous souhaitons connecter notre vie avec son contenu.

De la salle

Je suis consultant indépendant. Etant intéressé à titre personnel par les questions de défense, je suis assez surpris que vous n'ayez que peu parlé de l'intelligence économique. L'objectif de Lisbonne prévoit pourtant qu'en 2010, l'Europe soit la société de l'information la plus compétitive.

Geneviève BOUCHE (de la salle)

Je suis étonnée de l'équilibre des interventions, moi aussi. Bien sûr, il faut qu'internet arrive chez tout le monde. Mais nous avons des problèmes très graves à régler, des problèmes de politique industrielle, qui ont été abordés de façon expéditive, en fin de journée. Nos éditeurs ne sont pas insérés dans les bons réseaux et ils n'ont pas le bon interface ; leurs solutions n'émergent donc jamais. Pour moi, nous souffrons de vingt ans d'échec informatique.

Patrick BLOCHE

Je vous remercie pour vos interventions et vos questions de qualité.

Concernant la brevetabilité des logiciels, l'Assemblée nationale suit de très près le débat en cours à l'échelle européenne. Mais, vous le savez, nous ne votons pas de résolutions et nous ne sommes pas maîtres de notre ordre du jour. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail que je co-préside a décidé de se saisir de la question des logiciels libres, en tant qu'émanation de l'Assemblée.

Jean-Paul CHARIÉ

J'ai le sentiment qu'il n'y a pas de réel clivage politique sur la question des logiciels libres. La droite comme la gauche entendent faire en sorte qu'il y ait véritablement une libre concurrence.

En tant que parlementaire, j'ai tâché d'identifier les besoins concrets de telle ou telle catégorie de métiers du numérique. Mais il n'y a pas, de la part de notre Gouvernement, une prise de conscience suffisante pour impulser cette dynamique de travail collectif entre tous les acteurs. Il n'est pourtant en rien incompatible avec le principe concurrence. Personne n'est en mesure de s'en sortir tout seul, quelles que soient ses qualités.

Par ailleurs, il est évident que la dimension humaine est un sujet majeur – qui a pu, en un sens, freiner le développement du numérique et de l'informatique. La question de la saisie des données est tout aussi primordiale.

Enfin, certains osent, foncent, entreprennent. C'est le cas d'André Santini dans sa ville. Et, précisément, il importe avant tout de sortir du langage parfois incompréhensible qui préside dans les débats. On ne vend pas une technologie, mais un service. Vendez le service plutôt que de continuer à avoir des débats trop compliqués à comprendre – y compris pour les députés !

Laurent BENZONI

Je pense, pour ma part, qu'il faudrait un brevet *sui generis*. Sans brevets, les PME du secteur n'ont pas d'avenir. Ainsi, le codage DivX est devenu la référence. C'est un Français qui l'a créé, aux Etats-Unis, à partir du *hack* d'un codage Microsoft. Un brevet a alors été déposé, le logiciel a été diffusé gratuitement sur internet et la licence est désormais vendue à l'ensemble des grandes entreprises.

Éric MAHÉ

Nous faisons de plus en plus de logiciels libres. Avant 2010, il se vendra plusieurs milliards de terminaux équipés de périphériques numériques. Pour nous, industriels, le logiciel est aujourd'hui une arme de guerre.

Bernard LANG

Je ne peux pas ne pas réagir aux propos de Laurent Benzoni. Les brevets sur les protocoles de communication sont très litigieux, du point de vue économique. Si le protocole devient un standard, l'on doit faire payer tout le monde. Les brevets sur les standards sont des revenus immérités. Les brevets doivent encourager l'innovation et sa diffusion, mais surtout sa mise en œuvre industrielle. Or le plus souvent, le brevet logiciel est un racket d'industriels et d'entrepreneurs...

Pour répondre à une question de la salle, il est vrai que les logiciels libres sont souvent moins vulnérables. Leur fiabilité a été démontrée par une étude. Il n'existe pas d'explication précise. Les développeurs qui ne sont pas payés mettent peut-être l'accent sur la qualité de ce qu'ils créent.

Enfin, travailler ensemble est exactement la démarche des gens qui font du libre.

Permettez-moi une dernière remarque : pour moi, il est fondamental de savoir ce qu'il y a dans mon combiné téléphonique. Leur contenu doit être rendu publique.

Yann RENAUD

Les informaticiens qui sont au chômage ne sont pas sans activité. Ils travaillent au développement de logiciels libres, sur leur temps personnel et sans être rémunérés pour cela.

Jean-Paul CHARÉ

L'ensemble des préfets seront mobilisés et sensibilisés à la question de l'intelligence économique.

Éric MAHÉ

La collaboration et le travail ensemble n'est pas l'apanage des éditeurs de logiciels libres. Nous travaillons très souvent en commun, y compris avec nos concurrents.

Patrick BLOCHE

Il est grand temps maintenant d'entendre Frans de Bruïne.

Frans de BRUÏNE

Mon intervention sera très brève. J'ai été très frappé d'entendre deux mots : celui d'urgence et celui d'utilisateurs.

La société de l'information concerne de plus en plus les politiques. Partout dans le monde, des activités ciblées en faveur du numérique se développent. Mais, en Europe, nous ne savons pas toujours agir suffisamment vite. Il faut jusqu'à six ans à la France pour transposer certaines directives. Six ans, c'est un siècle à l'échelle d'internet !

Par ailleurs, le débat reste conduit entre experts, même s'il se déplace peu à peu vers les utilisateurs, les PME, les citoyens et les jeunes. Ce sont, en effet, ces derniers qui font évoluer la société de l'information. De plus en plus, nous passerons de la question de la technologie à celle du contenu et de l'usage – c'est pourquoi il nous faut associer les utilisateurs à nos débats.

Enfin, s'il faut débattre, il faut aussi agir – et ce, dans le même temps. Si nous n'agissons pas, nos décisions ne mèneront à rien.

Patrick BLOCHE

Je vous remercie.

L'heure est venue de clore nos rencontres parlementaires. Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine !

Avec le concours de



CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS



AFORS TELECOM
NUMERICABLE
SFR CEGETEL
SUN MICROSYSTEMS

BOUYGUES TELECOM
FRANCE TELECOM

Commissariat
général

 **Altedia M&M Conseil**

5, rue de Milan

75009 PARIS

Tél : 01 44 91 58 71

Fax : 01 44 91 58 51

www.mmmconseil.com